

MARC SCHAEFER
EPERVIER 15
2053 CERNIER
+41 32 8414014

schaefer@alphanet.ch
Ing. inf. dip. EPF
Fax : +41 32 8414081

Cernier, le 1^{er} août 2010

Destinataires :

- Assurance-maladie Assura
- OFAS / OFAP
- Préposé fédéral à la protection des données
- Commission de la concurrence

Concerne :

- utilisation peut-être abusive de données personnelles
- communication de données personnelles entre LAMAL et complémentaire
- financement potentiel d'une campagne publicitaire pour la complémentaire par la base

Madame, Monsieur,

j'ai reçu au cours du mois de juillet une publicité par e-mail de l'assurance Assura. Cette assurance me proposait une assurance complémentaire.

Or, je constate que :

1. je ne me souviens pas avoir donné ma **permission** pour l'envoi publicitaire – j'ai pour habitude de toujours l'interdire quand on me le propose – cela me semble abusif si cela n'a pas été demandé : est-ce que cela peut relever de la concurrence déloyale ?
2. des **informations personnelles** se trouvaient dans le lien de désabonnement, envoyé en clair par e-mail et sur Internet (voir ci-dessous). Est-ce une violation de ma sphère privée ? Ou juste un manquement à des règles élémentaires de sécurité minimales que l'on pourrait attendre d'un prestataire de services lié à la santé ?
3. j'ai l'impression que le fait qu'une assurance de base **communique mes**

données personnelles à une assurance complémentaire est abusif.

4. enfin, est-ce **la base qui finance la publicité de la complémentaire** ? Assura peut-elle prouver que seule la complémentaire a payé l'ensemble des frais informatiques, marketing et télécoms liés à cette campagne publicitaire ?¹.

Je ne suis pas affilié à une assurance complémentaire Assura, uniquement à l'assurance LAMAL.

Je me suis entre-temps désabonné (opt-out) de cette liste publicitaire. Le lien d'annulation d'abonnement contenait d'ailleurs, en clair, mes données d'assuré, comme le numéro de police LAMAL, ma date de naissance, etc².

Cependant, les problèmes, que j'estime graves, soulevés dans mes constatations restent entiers. J'aimerais une réponse par écrit pour lever mes doutes.

En vous remerciant de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Annexes

- e-mail publicitaire (impression)
- e-mail publicitaire (source HTML)

\$Header: /data/cvs/schaefer/private/lettres/./lettres/assurance-maladie/2010-08-01/base-compl.tex,v 1.3 2010-08-01 14:55:38 schaefer Exp \$

¹Un précédent est peut-être lorsque Swisscom avait été condamné par la commission de la concurrence pour avoir utilisé un envoi payé par le service universel à des clients destinataires du service universel pour faire sa publicité pour l'ADSL. Un cas plus récent, que je crois être actuellement en main de la COMCO, est celui de la Fondation SWITCH, qui a envoyé une publicité concernant un service d'hébergement à tous les clients du service de concession OFCOM NIC/CH d'enregistrement des noms de domaines.

²http://www.assura.ch/web/assura/contenu/formulaires.nsf/ref/Form_mailing_desinscription?Opendocument&L=F&Police=917135&Naissance=06.04.1972&InternetAddress=schaefer-assura%40alphanet.ch